

tarn en scène

[DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA DIFFUSION :
THÉÂTRE, ARTS DE LA PISTE, ARTS DE LA RUE]

Le Département renforce depuis plusieurs années le maillage culturel du territoire, entrepris en partenariat avec les acteurs culturels tarnais, à travers le dispositif **tarn en scène**.

Ce dispositif correspond à 3 objectifs principaux :

- Aider les communes de moins de 15 000 habitants dans la mise en place d'une programmation culturelle.
- Soutenir les compagnies professionnelles tarnaises en contribuant au développement et à la structuration de la diffusion théâtrale dans le département.
- Favorise l'aménagement culturel du territoire.

tarn en scène PROPOSE :

- une **programmation de spectacles** de compagnies professionnelles tarnaises permettant d'obtenir une aide à la diffusion du Conseil départemental.
- aux **communes, structures intercommunales et associations, une aide financière** pour l'animation culturelle de leur territoire en minimisant le risque financier à travers la programmation d'un spectacle repéré **tarn en scène**.

WWW.TARN.FR



SERVICE DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES, DE LA CULTURE ET DU
SPORT - DÉPARTEMENT DU TARN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9
TÉL. : 05 63 45 66 68

EN PRATIQUE :

1 → Choisir un spectacle **tarn en scène** sur le site :
www.tarn.fr, rubrique : **Culture, sport et loisirs / Actions culturelles / Tarn en scène, aide à la diffusion théâtrale.**

2 → Coût du spectacle, fiche technique disponibles sur le site du Département du Tarn :
<http://extranet.tarn.fr>
Espace Culture
Accès Théâtre : Tarn en Scène
Nom utilisateur : culture
Mot de passe : culture*+

3 → Contacter la compagnie pour connaître ces disponibilités et conditions.

4 → Faire une demande d'aide à la diffusion théâtrale adressée à :

Monsieur le Président du Département
Hôtel du Département
35 Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 9

5 → L'aide modulable, sera calculée sur un coût de spectacle ne pouvant excéder 2500 € :

- 50 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 40 % pour les communes de 2001 à 4999 habitants
- 30 % pour les communes de 5000 à 15 000 habitants

L'aide est majorée de 10 % pour les structures intercommunales.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

Département du Tarn
Service de la Culture
Françoise Lataste
Tél. : 05 63 45 66 68
Mél : francoise.lataste@tarn.fr

WWW.TARN.FR

